## Frais scolaires D2 - D3 - Services aux personnes - TQ

Afin de respecter les dispositions de l'article 11 du décret « Missions » du 24 juillet 1997 tel que modifié par le nouveau décret du 14 mars 2019, voici une estimation des frais scolaires pour l'année 2023/2024. Chaque élève se verra adresser un décompte périodique sous forme de facture. Celle-ci reprendra les frais obligatoires ainsi que les frais facultatifs et les participations aux frais des excursions organisées par l'établissement. Le paiement des sommes dues d'un montant supérieur à 50 € peut toutefois être fractionné, il vous est donc possible de faire des versements anticipés afin d'étaler le paiement au cours de l'année scolaire.

	3 TSOC	4TSOC/ AGED	5 TSOC	6TSOC	5EDUC	6EDUC
Frais obligatoires						
Education physique (piscine - escalade - salle)	30,00€	30,00€	30,00 €	30,00€	30,00 €	30,00€
Photocopies	75,00€	75,00 €	75,00 €	75,00€	75,00 €	75,00 €
Prêt de livres scolaires, équipement et outillage et fournitures	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Participation aux repas (art culinaire)	75,00€	75,00 €				
Activités culturelles	10,00€	10,00 €	10,00 €	10,00€	10,00€	10,00€
Estimation des frais annuels revus en fin d'année - note de crédit	202,50 €	202,50 €	127,50 €	127,50 €	127,50 €	127,50 €
Frais facultatifs						
Manuels scolaires	25,00€	25,00 €	25,00 €	25,00€	25,00 €	25,00€
Estimation des frais éventuels	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Frais de voyages - excursions - culturels possibles						
Sortie section - poitiers - Lesse - Retraite -Ski	30,00€			150,00 €	50,00 €	150,00 €
Estimation des frais d'activités diverses	30,00€	250,00€	250,00€	150,00€	50,00€	150,00 €